

autres forts, et il résidait lui-même à St. Augustin, qui, pour le remarquer en passant, est la plus ancienne ville des États-Unis et de l'Amérique Britannique du Nord.

De Gourgues marcha immédiatement contre le premier fort qu'il réussit à surprendre grâce aux Sauvages qui tuèrent presque tous les hommes de la garnison. Puis au moyen des couleuvrines placées sur le rempart il s'empara assez facilement du second fort dont quelques soldats seulement purent se réfugier au fort San Matteo ou de Gourgues lui-même arriva le même soir. Il voulait remettre l'attaque au lendemain, malgré les instances des Sauvages qui avaient beaucoup à se plaindre des Espagnols; mais ceux-ci hâtèrent leur ruine par leur témérité. Ayant fait une sortie au nombre de 80, ils furent cernés, entourés et tous massacrés. Désespérés, les soldats qui composaient le reste de la garnison voulurent gagner les bois, mais ils périrent presque tous sous le fer des Français ou des Sauvages, à l'exception de quelques-uns réservés pour le gibet et qui furent pendus aux arbres où le commandant Espagnol avait fait pendre les Huguenots. De Gourgues fit enlever l'inscription de Méledez, et fit graver ces autres mots à la place: "Ceux-ci ont été ainsi traités non comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et meurtriers." Ici malheureusement il manque quelque chose à la gloire de Dominique de Gourgues, dont la carrière jusque-là était encore sans tache, et il faut avouer que dans cette circonstance son indignation et sa haine l'emportèrent trop loin.—Méledez n'était pas là, ce n'était pas probablement les mêmes soldats que ceux qui avaient été les bourreaux des calvinistes, et d'ailleurs, en se rendant coupable des mêmes excès, il ne faisait pas des actes moins indignes du nom chrétien et d'un peuple civilisé.

Dominique de Gourgues ne chercha pas à se maintenir dans la Floride; il lui aurait été difficile de le faire, vu le voisinage de la petite ville de St. Augustin déjà assez peuplée, et puis au reste, le but qu'il s'était proposé dans cette expédition était atteint. Il s'embarqua donc avec ses gens et en 1568 il rentra en France où son nom devint célèbre par cet exploit. Il se présenta à la Cour, mais dans les commencements il n'eût pas trop à se féliciter de l'accueil qu'on lui fit, car Catherine de Médicis gouvernait alors en France au nom de Charles IX et elle entretenait des relations avec la Cour d'Espagne, pour achever d'abattre partout les calvinistes. Mais le mérite personnel de de Gourgues le ramit bientôt en faveur. Il fut choisi par Don Antonio pour commander la flotte qu'il avait armée contre Philippe II, qui lui disputait la couronne de Portugal; mais il mourut à Tours, en 1582, comme il allait prendre son commandement.

Voilà comment se termina l'essai de colonisation en Floride par les Huguenots; nous verrons bientôt un autre essai de ce genre tenté dans un autre endroit par des colons moitié protestants moitié catholiques, et nous pourrions constater qu'il n'a pas eu plus de succès.

Nous avons maintenant à passer plusieurs années, pendant lesquelles cependant les Bretons, les Basques et les Normands font toujours la pêche en Amérique et surtout dans le golfe St. Laurent. Deux veaux de Cartier, Jacques Noël et Lajaunaze Chatton s'étaient aussi livrés à la traite des pelleteries, pour laquelle ils avaient obtenu un privilège qui ne leur fut d'aucune utilité à cause de la jalousie des Malouins. Un homme plus influent réussit mieux. C'était le seigneur Troilus du Mesgouez, marquis de la Roche, seigneur de la Cour, et dont on lit la notice biographique insérée dans le Dictionnaire des Bretons Illustres, par M. Pol de Courcy qui, dans ce travail, a un peu déplacé les idées que nous avions de l'entreprise de ce seigneur; cette notice ainsi que les données de Bergeron jettent beaucoup de jour sur ce point. Le marquis de la Roche avait été page de Catherine de Médicis puis il était devenu le favori du Roi, Henri III, qui à sa demande lui accorda une commission aussi vaste que celle accordée auparavant à Roberval par François Ier:—cette première commission (car, il en eut plus tard une seconde) date de 1578. Il est très probable et même on peut dire certain que ce fut à la suite de cette commission, c'est-à-dire environ 2 ou 3 ans après, qu'il partit pour la Nouvelle France avec ses équipages et environ 50 colons tirés des prisons. Le marquis alla prendre terre à l'Île de Sable où le baron de Léry avait débarqué longtemps avant lui et il y déposa ses colons, tandis que lui, il se rendit sur la côte d'Acadie pour reconnaître l'endroit le plus propre pour un établissement. A son retour une violente tempête l'empêcha de toucher à l'Île de Sable et le repoussa vers la France où il rentra après une traversée qui n'avait duré que 14 ou 15 jours.

Que devinrent les malheureux laissés dans l'Île de Sable? Sur cette terre aride où il ne croissait qu'un peu d'herbe ils avaient bien raison de regretter leur prison. Leurs provisions furent bientôt épuisées car il ne s'étaient pas attendus à rester sur cette plage

désolée pendant le long espace de six ou sept ans: heureusement il y avait dans l'Île des bestiaux que le baron de Léry y avaient laissés, lesquels s'étaient multipliés; mais cette ressource fut bientôt anéantie et il ne leur resta plus d'autres moyens d'existence que la pêche. Pour se préserver des intempéries de l'air, ils s'étaient creusés des tannières dans le sable, et ils recueillaient ce que la mer venait déposer de bois sur le rivage par attérissement. Un grand nombre moururent de misère, d'autres dans des querelles qui devaient être fréquentes parmi ces hommes accoutumés à n'écouter que la fougue de leurs passions; de sorte que lorsque l'on songea à aller les chercher ils n'étaient plus que 12.

Arrivé en France, le marquis de la Roche avait pris part aux luttes de la ligue en opposition aux Guise et il fut mis en prison, en 1588, par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne. Mais ayant été délivré en 96, sous Henri IV, il lui apprit la triste position des infortunés qui l'avaient suivis dans son voyage, et le roi ordonna à un navire allant à la pêche sur le grand-banc d'aller les prendre pour les ramener en France. Quelques-uns disent que ce fut le Parlement de Rouen qui, sur la déclaration du marquis, alors prisonnier, envoya un navire à leur secours. Quoiqu'il en soit, lorsque ces 12 infortunés furent revenus en France on les présenta à la Cour. Leur barbe et leur cheveu avaient pris, dans leur long exil, une croissance démesurée qui donnait à leur physionomie un aspect repoussant, et ils portaient pour tous vêtements des peaux de loups marins. Enu de pitié, le roi leur fit donner chacun 50 écus et les renvoya libres.

En 1598, M. de la Roche obtint une seconde commission, mais il mourut sans avoir pu en profiter. Ici on doit faire remarquer une différence entre cette version et celle de Lescarbot et de Charlevoix. Lescarbot prétend que ce ne fut qu'après cette seconde commission que M. de la Roche se mit en route et qu'il fut jeté par le mer sur la côte de la Bretagne où il fut fait prisonnier par le duc de Mercœur. Mais cette histoire est impossible, puisque la commission date de janvier 1598 et que ce fut en février de la même année que Henri IV entra en Bretagne et que le duc de Mercœur avait cessé d'en être le gouverneur. Voilà pourquoi la première version doit être acceptée.

En 1599, Pontgravé, riche négociant de St. Malo, qui avait déjà fait plusieurs voyages à Tadoussac, ayant résolu d'accaparer le commerce des pelleteries, engagea Chauvin, capitaine de vaisseau, à obtenir une commission pour cet objet, ce que celui-ci obtint sans difficulté, grâce aux amis puissants qu'il avait à la Cour. En retour de son privilège, Chauvin devait fonder une colonie et s'efforcer de répandre la religion catholique dans la Nouvelle France. Or, comme le capitaine était marchand, il y avait peu à espérer qu'il s'occupât de coloniser, et comme il était protestant, on ne pouvait pas beaucoup compter sur lui pour ébluir la religion catholique. Il réussit quant au but de son entreprise, et obtint à Tadoussac une cargaison assez considérable de pelleteries qu'il vendit à de gros bénéfices. Mais il n'avait aucune idée d'un hiver en Canada, et les douze colons qu'il avait débarqués à Tadoussac et auxquels il n'avait fait construire, pour les mettre à l'abri, qu'une maison de claies, auraient péri sans les sauvages chez qui ils se réfugièrent. C'est Champlain qui rapporte cela, et après s'être récrié contre l'ignorance de leur chef, il ajoute qu'après le départ de celui-ci les colons voulaient tous être maître "comme à la cour du roi Petaud." Cette même année, M. de Monts fit un voyage à Tadoussac, et l'année suivante, Chauvin fit son second voyage qui fut aussi fructueux que le premier sous le rapport commercial, mais tout-à-fait nul sous le rapport de la colonisation.

Ainsi toute l'attention était tournée vers Tadoussac, et le Saguenay autrefois tant vanté avait perdu tout son prestige de mines et de pierres précieuses, mais en revanche il en venait d'excellentes fourrures qui avaient en Europe la plus haute valeur.

Chauvin étant mort dans un voyage, le Commandeur de Chaste, homme avancé en âge et fort pieux, qui jouissait d'une haute considération à la Cour d'Henri IV, demanda et obtint la commission, devenue disponible, à condition d'introduire la religion et de fonder une colonie française dans le Nouveau-Monde: conditions d'autant plus acceptables, que c'était, paraît-il, plutôt dans un but religieux et de colonisation que dans le but de s'enrichir que cet homme distingué avait demandé ces privilèges. Il s'associa Pontgravé dans son entreprise et pour diriger l'expédition: il jeta par bonheur les yeux sur un homme alors remarquable à la Cour et dont le nom devait devenir encore plus célèbre par ses rapports avec la Nouvelle-France. Cet homme, c'était M. de Champlain.

Quand il s'agit des hommes dont le nom est lié à l'histoire de la fondation d'un pays, les moindres détails empruntent de leur personne un cachet d'intérêt dont ils sont complètement dépourvus par rapport aux autres hommes. Or, il en est ainsi de M. de Cham-